

## Documents médicaux - Gendarmerie

Doc	a041010
Date de publication	07/05/1988
Origine	NR
Thèmes	Secret professionnel

## Documents médicaux-Gendarmerie

Suite à sa demande de précisions concernant la procédure suivie au sein de la Gendarmerie pour la transmission des documents médicaux établis par les médecins agréés de la Gendarmerie (voir Bulletin n° 40, page 24), le Conseil national a reçu des renseignements de nature à lui donner tout apaisement:

- le dossier médico-administratif doit être transmis sous pli scellé au médecin militaire d'active qui en est responsable;
- le médecin traitant garde le dossier médical au sens strict du terme.